



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 7 octobre 2015

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, MM. BONAL Fabrice, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel.

Absents, excusés : Mme ORTELLS Renée, M. CALERO Jérémy, excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2015

1. Décisions modificatives
2. Subventions réhabilitation et mise aux normes Foyer
3. Indemnité de conseil receveur municipal 2015
4. Mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers – compétence eau et assainissement
5. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- Décisions modificatives :

1- autres bâtiments publics

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
21318 Autres bâtiments publics		2 907.00 €
2152 Installation de voirie	2 907.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-56)

2- Autre matériel et outillage c/2158

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2158 Matériel et outillage		800.00 €

2152	Installation de voirie	800.00 €	
------	------------------------	----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-57)

3 – Primes d'assurance

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
616 Primes d'assurance		660.00 €
6247 Transports collectifs	660.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord. (Délibération 2015-58)

2- Subventions réhabilitation et mise aux normes Foyer

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée par M. ROFES, Architecte retenu en tant que maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation du foyer.

	Etudes & Honoraires	Travaux	Total
Salle principale	38 335.57 €	271 786.41 €	310 121.98 €
Sanitaires	9 715.76 €	67 293.81 €	77 009.57 €
Dépôt	3 252.89 €	22 934.56 €	26 187.45 €
TOTAL	51 304.22 €	362 014.78 €	413 319.00 €

Considérant l'importance de l'investissement nécessaire pour la réhabilitation de ce bâtiment, il est préférable de la reporter et d'envisager sa réalisation à moyen terme plutôt qu'à court terme; ce qui permettrait d'affiner le projet et de d'envisager toutes les demandes de subventions possibles.

3- Indemnité de Conseil receveur municipal

Monsieur Alain Quintane, receveur municipal nous a transmis le montant de son indemnité de conseil pour l'année 2015 : 441.93 €.

4- Mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la commune de Villalier et la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo pour la compétence eau/assainissement

Suite à sa création en 2012, la communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo a récupéré la compétence Eau/Assainissement. La commune de Villalier ne gère donc plus depuis cette date cette compétence ni le budget eau et assainissement.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de valider la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement des budgets eaux et assainissement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement des budgets eaux et assainissement. (Délibération 2015-59)

5- Informations et questions diverses :

- Commerce multi-services :

Il n'y a toujours aucun repreneur.

- Mur cimetière :

Le mur du cimetière côté route de Trèbes est en mauvais état.

Des devis vont être demandés.

- Abri bus :

La rénovation de l'abri bus du Cabagnol a débuté.

- Sécurité – signalisation :

Une signalétique lumineuse au niveau de l'abri bus dans le village va être étudiée.

La signalétique relative au plan de circulation dans le village va être installée.

WC publics :

Envisager la possibilité de refaire des WC publics au petit foyer.

Béal :

La commune a été sollicitée par l'association de pêche pour la plantation d'arbres le long du Béal.

Arbre de la laïcité :

Le 9 décembre est la date anniversaire de la loi sur la séparation de l'église et de l'état. A cette occasion des cérémonies peuvent être organisées comme par exemple la plantation d'un arbre de la laïcité.

Stérilisation animaux :

La Mairie a été sollicitée pour intervenir sur la stérilisation des chats errants.

Ce n'est pas le rôle de la Mairie ; cependant une information peut être diffusée pour sensibiliser les propriétaires de chats sur la stérilisation de leurs animaux pour éviter la prolifération.

Panneau d'information :

Un projet de panneau d'information placé sur la façade de l'épicerie est étudié.

En fonction des différents devis, le prix d'achat se situe entre 8 000.00 € et 12 000.00 € + 200.00 € d'entretien annuel.

Stationnement :

Il devient nécessaire de faire et de matérialiser des places de parking dans le village.

Carte Acti-City

Un administré a demandé à la Mairie d'envisager une participation à l'achat de la carte ACTI CITY.

Mais ce n'est pas du ressort de la Mairie.

Cérémonie du 11 novembre :

Si des militaires peuvent être présents, une cérémonie pourrait être organisée en y associant les écoles, suivie d'un apéritif à la salle Joë Bousquet.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,

Michel ZOCCARATO